

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: 1

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275131>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Vaud

Morges a perdu un mécène: Nelly de Beausobre

Madame Nelly de Beausobre est décédée cet automne, le jour de son nonantième anniversaire. Issue d'une famille bourgeoise de Morges, elle avait été élevée selon des principes extrêmement austères. Aussi a-t-elle toujours semblé appartenir

au siècle passé. Elle et sa sœur Germaine — décédée en 1960 — décidèrent de faire don de leur maison et de leur propriété à la paroisse protestante de Morges et à la Fondation de l'hôpital. Un échange de terrain permit de construire d'abord le collège secondaire qui reçut le nom de Beausobre. Le nouvel hôpital de zone a été construit sur un terrain de la Venardaz. Nelly de Beausobre a soutenu toute sa vie l'idée du suffrage féminin.

Femmes étrangères - Femmes suisses pour le dialogue et la solidarité

A l'instigation de la Commission fédérale de consultation pour les problèmes des étrangères et de l'Alliance de sociétés féminines suisses, le Centre de liaison des associations féminines vaudoises organise, pour la Suisse romande, une journée d'étude consacrée aux difficultés que rencontrent les étrangères vivant en Suisse.

Nous vous invitons le samedi 21 janvier 1978 dès 9 h. 30 à l'hôtel Mirabeau, avenue de la Gare 31 à Lausanne.

Le but de cette rencontre est de tenter de rédiger un catalogue des difficultés rencontrées par les étrangères vivant dans notre pays. Cet inventaire devrait permettre de trouver ensuite quelques remèdes pratiques. Il ne s'agira donc pas d'un débat de nature politique.

Les organisatrices, désireuses de trouver des solutions concrètes et pratiques aux problèmes posés, ont mis l'accent sur le travail en groupes de discussion consacré à un thème déterminé. Chaque groupe sera animé par deux personnes: une Suisse et une étrangère. Il est vivement recommandé aux participantes de s'inscrire à l'un des groupes proposés.

Pour couvrir les frais d'organisation de la journée, une finance de Fr. 1.50 par personne sera perçue à l'entrée.

Programme de la journée d'étude du 21 janvier

- 9.30 Accueil
- 9.45 Bienvenue par Mme Jacqueline Berenstein-Wavre, présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses et membre de la Commission fédérale consultative pour les problèmes des étrangers et Mme Françoise Champoud, présidente du Centre de liaison des associations féminines vaudoises.
- 10.00 Présentation des différents groupes d'étrangères:
 - les réfugiées des pays d'Europe centrale et orientale;
 - les réfugiées des pays d'Amérique latine;
 - les immigrées (Mme K. Ley de l'Institut de sociologie de Zürich);
 - les étrangères ayant épousé des Suisses.
- 11.00 Répartition en groupes de travail.
- 11.15-12.30 Travail en groupes.
- 12.45 Déjeuner.
- 13.45 Salutation de M. Rolf Raschein, juge fédéral, président de la Commission fédérale consultative pour les problèmes des étrangers. Exposé de M. Hildebert Heinzmann, chef du secrétariat de ladite Commission sur l'état actuel de la législation suisse concernant les étrangers et les travaux de la Commission fédérale
- 14.15 Reprise du travail en groupes.
- 15.30 Séance plénière: rapports des groupes, propositions précises, décisions concrètes pour l'avenir.
- 16.30 Clôture.

Cinq thèmes d'étude ont été retenus pour les groupes de travail. Ce sont:

1. Enfants et travail scolaire
2. Femmes et travail
3. Femmes et société
4. Fossé entre les générations; les deux cultures
5. a) Loi fédérale sur les étrangers et regroupement familial
- b) Loi fédérale sur l'asile

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à Mme F. Champoud, Voltaire 5, 1006 Lausanne, pour le 13 janvier 1978.

La personne soussignée s'inscrit pour la journée d'étude du 21 janvier. Elle désire participer aux travaux du groupe N° _____ ou à ceux du groupe N° _____

* Elle participera au déjeuner (assiette du jour à Fr. 8.50; un dessert pourra être commandé en supplément)

Nom _____

Adresse _____

Signature: _____

N.B.: Ecrire lisiblement s'il vous plaît.

* Biffer ce qui ne convient pas.

Le statut des femmes fonctionnaires et la maternité

Dans notre numéro de janvier, nous avions parlé de la motion de Mme Danièle Perrin qui demandait, entre autres choses, de traiter de façon égale — en ce qui concerne les congés de maternité — les différentes femmes fonctionnaires. Le Grand Conseil vient de prendre une décision à ce sujet.

Jusqu'ici, l'incapacité de travail due à la grossesse ou à l'accouchement était assimilée à la maladie. En revanche, pour les enseignantes, il était prévu un congé de trois mois payés. Le Grand Conseil reconstruit la nécessité d'une modification et proposa trois mois payés à choisir pendant la période entre deux mois avant et deux mois après l'accouchement. La commission d'étude du Grand Conseil suggéra deux mois avant et trois mois après l'accouchement. C'est cette solution qui fut finalement adoptée par les députés vaudois après une brève discussion. Désormais, toutes les femmes fonctionnaires sont traitées de la même façon.

S. Ch.

Elections communales

Les résultats que nous avons reçus des 385 communes du canton sont encore partiels. Mais nous signalons déjà et avec joie l'élection de la première femme syndic: Claudine PIGUET, au Chenit, La Vallée. (Le syndic est l'équivalent du maire genevois ou du président de commune valaisan!).

120 communes ont un « Conseil communal », c'est-à-dire une assemblée législative élue par les citoyens. La meilleure proportion d'élus semble être pour l'instinct celle de Nyon: 25%. Les communes de Concise, Grandcour, Vaulion et Villars-le-Terroir n'ont aucun élément féminin dans leur législatif!

L'exécutif des communes vaudoises s'appelle la municipalité. Celle-ci est composée de 3, 5 ou 7 personnes. Dans les grandes communes, j'en ai déjà trouvé 3 qui ont élu une femme à la municipalité: ce sont Mesdames Jacqueline DOTTRENS à Gingins, Jacqueline VODOZ à Paudex et Violette EISENHUT à St Saphorin (Lavaux).

La lutte des femmes à La Chaux-de-Fonds

Elles étaient bien 40 à 50, assises à même le plancher ou serrées sur de très bas divans encadrant toute la pièce, à attendre sous une lumière tamisée et enveloppante qu'il se passât quelque chose. Sur deux ou trois visages se marquait l'expérience des ans, sur tous les autres, jeunes, très jeunes même, perçait le besoin de connaître, la volonté de communiquer. Aucune tête blanche, à part la mienne. Je m'installai confortablement dans un angle qui me donnait une vue d'ensemble, propice à observer, enregistrer, et rapporter. Dans l'encadrement de la porte ouverte, les nouvelles arrivées se pressaient. Puis, après la tournée d'un biscuit géant offert par les hôtes, duquel chacune fit son profit, le débat s'engagea dans un climat de sincérité et de confiance qui domina les entretiens.

Mais, pourquoi nous retrouvions-nous si nombreuses dans cet accueillant local de la rue des Granges qui porte nom « Centre Femmes »?

Le MLF de La Chaux-de-Fonds avait pris sur lui de convier un certain nombre d'organisations féminines de la ville à se rencontrer dans ses locaux pour parler de leurs activités propres, et pour envisager à la rigueur le moyen de lancer des actions en commun. Son appel, diffusé aussi par des affichettes en ville sous le titre « La lutte des femmes à La Chaux-de-Fonds », avait été entendu et honoré au-delà de toute prévision.

L'une après l'autre les organisations se présentèrent et exposèrent succinctement les principes qui les animent, le caractère de leurs activités, les milieux qu'elles touchent, les buts qu'elles poursuivent, leurs

Dans les 265 « petites » communes, le législatif est appelé « conseil général » et il est formé de tous les citoyens qui le désirent et se font asseoir. Ce sont eux qui élisent la municipalité; 7 communes — mais il m'en manque encore! — ont élu une femme: Josette LAMBERT, à Coinsins, Rose-Marie GEISSBUHLER à Combremont-le-Petit, Denise VERDON à Cudrefin, Françoise VAUTIER à Duillier, Rose-Marie OGIZ à Eclépens, Germaine DUC à Villars-Bramard et Martine de SIMONE à Vinzel.

Félicitations et vœux à toutes ces dames! (Dossier ADF à suivre) S. Ch.

« C'était la fête au Planning »

La Consultation de Planning familial fonctionnant à Lausanne dans le cadre du Centre médico-social de Pro Familia vient de fêter le dixième anniversaire de sa création dans la liesse générale. Au programme du 2 décembre dernier: « portes ouvertes à tous », buffet, exposition, musique folk, enregistrement d'une partie de l'émission de Bernard Pichon « Radio-actif », discussions, etc. C'est dire que l'équipe du Planning (7 conseillères familiales travaillant en collaboration étroite avec le chef de la polyclinique de gynécologie et d'obstétrique du CHUV, une gynécologue, trois médecins assistants, trois laborantines et une secrétaire) étaient « sur le pont » pour accueillir et renseigner chacun.

Les services du centre médico-social de Pro Familia

1. La Consultation de planning familial est à la disposition des jeunes fiancés et des couples mariés qui souhaitent mieux comprendre leur vie sexuelle et affective, connaître les moyens de régulation des naissances, bénéficier d'une prescription contraceptive bien adaptée. Elle est ouverte à tous, sans distinction d'état civil, ni d'âge. Les entretiens avec les conseillères familiales jouant un rôle psycho-social important sont individuels. Les médecins prescrivent sur place les méthodes contraceptives choisies et adaptées à chaque cas; procédant par la suite à des contrôles réguliers, ils opèrent ainsi un dépistage systématique du cancer. L'an dernier, 1260 nouvelles consultantes sont venues au Planning et il a été procédé à 4200 contrôles. Cela dit, on se rend également à la consultation pour débattre de difficultés d'ordre sexuel ou relationnel et pour des motifs de stérilité. Il est opportun de savoir que les méthodes de contraception suivies de façon irrégulière ou conseillées

comme un truc, entraînent souvent des échecs, c'est-à-dire des grossesses non désirées, hélas. Dans ces cas, la consultation n'est pas habilitée à s'occuper d'éventuelles interruptions de grossesse, mais chaque femme, mais chaque couple ayant des problèmes à ce sujet peuvent venir parler de leurs craintes ou de leurs désirs aux conseillères qui, les ayant écoutés, pourront les aider à prendre une décision dans les meilleures conditions possibles. En fait, les responsables du Planning aimeraient permettre aux gens de vivre tels qu'ils sont, ou mieux s'ils souffrent. Ils voudraient surtout que nos enfants soient désirés.

2. La consultation conjugale est ouverte aux couples — aux fiancés comme aux couples de tous âges — se trouvant confrontés aux difficultés de la vie conjugale, souhaitant mieux comprendre les problèmes de leur couple et trouver un meilleur équilibre.

3. Quant à l'équipe des animateurs de cours de la section Education sexuelle de la jeunesse, elle propose aux jeunes (10 à 19 ans) des écoles primaires, secondaires et professionnelles, ainsi qu'à des groupes de parents, une information sur l'anatomie, la physiologie et la psychologie sexuelles; des échanges et des discussions en groupes permettent de poser les bases d'une réflexion personnelle et responsable sur le rôle de la sexualité dans la vie de l'individu, du couple, de la famille et de la société. Ces cours dans les écoles sont organisés à la demande des directeurs d'écoles et des Commissions scolaires.

Sans entrer dans d'autres détails, ajoutons qu'il existe dans notre pays quelque 22 centres de Planning familial. Celui du Nord vaudois a vu le jour à Yverdon en 1975. M.K.

Genève

CASINO-THÉÂTRE

du 10 au 14 janvier 1978 à 20 h. 30
Le Groupe L.L.L. présente
PAROLE DE FEMME
d'après l'essai d'Annie Leclerc
avec Monique Dodd, Isabelle Ehni, Thamilia Mesbah.

Billets: Fr. 15.—

VICTORIA-HALL

le mardi 24 janvier à 20 h. 30
Jacques Guyonnet et l'Orchestre philharmonique de Stuttgart présenteront trois créations dont celle de Genevieve CALAME:
Les aubes d'Onomadore
avec la participation de Papa Oyeah Mackenzie et ses instruments de musique africains.

Le centre de liaison de Genève a tenu sa réunion des présidentes et membres individuels le 28 novembre 1977 et ceci pour la dernière fois dans les sympathiques salons de l'Union des Femmes.

La présidente a salué avec plaisir une nombreuse assemblée, plus de 70 personnes venues pour se tenir au courant de ce qui se passe dans les associations féminines genevoises. Sandwiches et boissons chaudes agrémentaient la soirée.

Nous avons entendu avec beaucoup d'intérêt les déléguées nous parler de la Fondation officielle de la jeunesse avec le travail accompli dans les foyers de jeunes, de l'association des Vernets d'Arve avec la construction de l'immeuble de l'av. de Chamonix, de l'association pour la protection des civils, de la commission fédérale pour les questions féminines, des groupes ORPER et CORREF, de l'enquête mise sur pied par l'association des femmes universitaires sur les femmes étrangères en Suisse romande, de l'association des mères chef-de-famille, de l'association pour les droits de la femme avec ses cours civiques et ses consultations juridiques gratuites et de la présentation du livre « du féminisme à l'égalité politique ».

Mme de Boccard, représentante de l'Alliance au Conseil International des Femmes (CIF), nous présenta tout le travail qui s'accomplit dans les nombreuses commissions de ce conseil rattaché à l'ONU parce que reconnu comme organisation non-gouvernementale (ONG). Cet excellent exposé nous permit de prendre conscience que ce qui se fait sur le plan suisse est répercuté par le moyen du travail accompli dans les commissions où sont représentées les déléguées suisses et, donc, de reconnaître la dimension européenne et internationale des activités de nos associations.

R. Chambordion
présidente

Neuchâtel

actions prochaines. Ainsi parlèrent, à tout seigneur tout honneur, le MLF, qui se veut non structuré, aux effectifs réduits mais aux activités multiples, toujours à la recherche de son Moi, la Commission féminine de la VPOD, qui témoigne d'un dynamisme remarquable, l'Association pour les Droits de la Femme en voie de réanimation avec ses consultations juridiques gratuites, l'Union civique des Femmes catholiques, à l'activité débordante et toujours appréciée, l'Union des Femmes pour la Paix et le Progrès en quête de rapprochement, le groupe MLF tendance lutte de classe, indépendant du centre MLF, le groupe féminin du Parti communiste italien, celui de la colonie libre italienne et celui des Femmes démocrates espagnoles — ces trois groupements d'immigrées (très sympa) travaillent dans des conditions souvent difficiles et cherchent un rapprochement avec les autochtones. Enfin s'annoncèrent et se définirent les Consommatrices qui, bien que non invitées, étaient présentes.

Ce fut tout au cours de la soirée une prise de contact instructive et originale, mais de laquelle n'est ressorti, du moins pour l'instant, rien de pratique, hormis la suggestion d'entreprendre, en fonction d'une situation donnée, des campagnes sur un sujet qui rallierait l'ensemble des organisations. On proposa comme thèmes: le recouvrement des pensions alimentaires non versées (mais sans intérêt pour les immigrées), le postulat très actuel « salaire égal à travail égal », ou mieux encore le planning familial auquel alla la préférence. A relever que la neutralité politique est de rigueur dans ces organisations (à l'exception du groupe PCI) et qu'aucune ne se réclame d'un programme politique quelconque. Jy H. D.